



SOUTIEN À L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS



OBJECTIFS

Ce dispositif vise à soutenir le démarrage des exploitants agricoles et à favoriser le renouvellement des générations d'exploitants dans de bonnes conditions économiques et environnementales sur le territoire du pays bigouden sud.

BÉNÉFICIAIRES

Tout nouvel exploitant agricole, sans condition d'âge, remplissant les conditions suivantes :

- réaliser une première installation en agriculture (ne sont pas éligibles les changements de statuts et les transferts entre époux) ;
- être exploitant à titre principal selon les statuts MSA ;
- avoir son siège d'exploitation sur l'une des 12 communes membres de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud ;
- avoir réalisé un parcours à l'installation (3P) et présenter une étude prévisionnelle d'installation validée par la CDOA ;
- s'engager à réaliser un diagnostic d'optimisation agronomique par la structure porteuse du SAGE OUESCO ;
- signer un document attestant du montant d'aide perçu au titre de la règle des minimis s'appliquant aux entreprises agricoles percevant des aides publiques.

MONTANT DE L'AIDE

Subvention de 3 000 €.

RÉGIME D'ADOSSEMENT DE L'AIDE

Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par le règlement (UE) n°2019/316 de la commission du 21 février 2019.

PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER

- [Lettre de demande d'aide](#) présentant le projet de création ou de reprise.
- Accusé de recevabilité de la demande d'aide à l'installation (DJA) **OU** convention d'attribution du SIA par la Région pour les personnes de plus de 40 ans.
- [Attestation aux aides de minimis](#).

CONDITIONS D'EXAMEN

Présentation des dossiers au bureau communautaire et décision donnant lieu à une délibération.

MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement intervient dès que la délibération du bureau communautaire est exécutoire, sur les crédits prévus.